

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 21 octobre 2024

N° CP-2024-8-4-1

N° applicatif 10514

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction de l'insertion vers l'activité et du logement

CONTRACTUALISATION ETAT COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DE LA REFORME FRANCE TRAVAIL

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace s'engage dans la mise en œuvre du projet France Travail (loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi), portant l'objectif de création de 31 ETP (Equivalents Temps Plein) d'accompagnement.

Le présent rapport présente différentes actions opérationnelles déclinant les objectifs de la contractualisation entre l'Etat et la Collectivité européenne d'Alsace. La finalité de ces actions est notamment d'accompagner de manière rapide et personnalisée toutes les personnes bénéficiaires du RSA en difficulté d'accès à l'activité et à l'emploi.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement à des structures mettant en œuvre une partie des actions de cette contractualisation pour un montant de total de 295 127 €.

La nouvelle contractualisation avec l'Etat, approuvée en assemblée plénière (délibération n° CD-2024-2-4-1 du 20 juin 2024) et en Commission permanente (délibération n° CP-2024-7-4-6 du 23 septembre 2024), vient en appui à la politique dynamique conduite depuis trois ans par la Collectivité européenne d'Alsace pour intensifier et densifier l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA à l'échelle alsacienne.

Elle repose sur 3 volets :

- Le volet 1 visant l'interopérabilité des systèmes d'information et la mise en place d'outils partagés pour faciliter l'entrée dans les parcours, la mobilisation de l'offre de service et le suivi des personnes, dans le cadre d'un patrimoine partagé par tous les acteurs du réseau ;
- Le volet 2 visant à intensifier les accompagnements et densifier l'offre ;
- Le volet 3 relatif au déploiement territorialisé de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA sur le territoire expérimentateur de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le présent rapport porte exclusivement sur des actions des volets 2 et 3. D'autres opérations seront soumises à des délibérations ultérieures.

1. Volet 2 : l'intensification de l'offre et la levée des freins périphériques

○ L'entrée de parcours

L'entrée dans le dispositif du RSA reste un moment clé pour l'optimisation du parcours des bénéficiaires. Fort de l'expérience capitalisée au sein des plateformes d'accueil et d'orientation de ce public, la Collectivité souhaite étayer les moyens de ses plateformes.

Ainsi, la Collectivité européenne d'Alsace s'appuie sur l'expertise de ses partenaires pour renforcer le dispositif existant au sein des plateformes d'accueil et d'orientation haut-rhinoises. L'intervention des partenaires (CIAREM et CONTACT PLUS) porte sur la réalisation des bilans socio-professionnels (BSP).

Ceux-ci se verront doter de financements complémentaires pour le recrutement de 2,5 Equivalents Temps Plein (ETP), sur le territoire du Haut-Rhin au cours du dernier trimestre 2024, pour un montant total de 38 250€.

○ L'accompagnement renouvelé à dimension intensive : le coaching

Ces actions déployées sur le territoire du Haut-Rhin s'adressent à des publics éloignés de l'emploi en raison de leur situation géographique (territoires ruraux, vallées), de leur âge (plus de 50 ans), d'une longue période d'inactivité (chômeur de longue durée), ou encore de problèmes de santé.

Elles reposent sur trois principes clés : un contact hebdomadaire avec le référent à minima (individuel ou collectif), une durée d'accompagnement réduite de 6 mois renouvelable une fois dans la limite de 12 mois, une taille de portefeuille réduite à 50 accompagnements pour les référents.

Elles se décomposent en deux types d'action :

Coaching « Autonomie-santé »

Il s'agit de proposer :

- Un parcours d'accompagnement adapté, alternant les rendez-vous individuels et les ateliers collectifs, visant la levée des freins en matière d'accès aux droits (démarches administratives et numériques), de gestion budgétaire, de mobilité et de santé (remobilisation par le sport).
- Un accompagnement physique des personnes bénéficiaires du RSA dans la réalisation de certaines démarches.

L'objectif est d'enclencher une réelle dynamique pour le bénéficiaire dans son parcours et de développer son autonomie.

Les territoires de l'Agglomération Mulhousienne, du Sud Alsace et de la Région de Colmar (uniquement Guebwiller) vont bénéficier de cette action. Celle-ci est mise en œuvre par 5 structures (CIAREM, CONTACT PLUS, ALSA, CIDFF et Ludo Services) pour un total de 4,3 ETP.

Le montant total des subventions sollicitées s'élève à 69 875 €.

Coaching « Remobilisation public et territoires spécifiques »

Il s'agit d'actions de remobilisation à destination des publics bénéficiaires du RSA en particulier jeunes de moins de 30 ans et personnes de 50 ans et plus rencontrant de multiples difficultés d'insertion.

Plus spécifiquement dans le cadre du présent rapport, l'action présentée porte sur la remobilisation de personnes bénéficiaires du RSA dites seniors (50 ans et +) ayant déjà eu une expérience professionnelle mais n'ayant plus travaillé depuis un certain temps en proposant un accompagnement adapté, alternant les rendez-vous individuels et les ateliers collectifs, afin de :

- Leur redonner confiance en eux en valorisant leurs compétences et étudier une éventuelle possibilité de reconversion,
- De consolider le projet professionnel en s'assurant de leur aisance dans le numérique, de leur capacité à se projeter et de leur potentialité physique et psychique.

L'action est développée sur les territoires de l'Agglomération Mulhousienne, du Sud Alsace (uniquement Thur-Doller et Saint-Louis) et de la Région de Colmar (uniquement Guebwiller) par 3 structures (CONTACT PLUS, Ludo Services et le CREPI) pour un total de 2,2 ETP.

Les subventions de fonctionnement proposées s'élèvent à un total de 35 750 €.

Le montant total des subventions de fonctionnement de ces actions de coaching pour le dernier trimestre de l'année 2024 s'élève à 105 625 €.

○ **La levée des freins périphériques**

Les personnes bénéficiaires du RSA (BRSA) rencontrent un certain nombre de freins périphériques qui compromettent leur retour à l'activité et à l'emploi.

Afin de travailler la levée de ces freins, plusieurs actions sont prévues :

- Une action santé :

Il s'agit d'établir, via des consultations individuelles, un diagnostic médical visant à conseiller et orienter les personnes vers des projets compatibles avec leur santé, que ce soit pour un retour à l'emploi, un métier bien défini, un poste avec aménagement, une formation, le bénévolat, ou la poursuite de soins. Cela participe également à éclairer les référents dans l'accompagnement qu'ils effectuent auprès des personnes bénéficiaires du RSA.

Les moyens alloués à cette action permettent d'assurer des permanences sur différents territoires, à l'échelle alsacienne, afin d'être au plus proche des bénéficiaires.

La mise en œuvre de cette action est confiée depuis le 1er janvier 2024 au RESI (Relais Emploi Santé Insertion), structure médicale spécialisée, et vise, par le recrutement d'un 3ème médecin à renforcer le nombre de consultations réalisées et à réduire les délais de prise de rendez-vous pour les bénéficiaires.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 60 000 € pour l'année 2024.

- Une action pour faciliter l'apprentissage de la langue française :

L'Etat propose de développer la mise en œuvre d'une formation Français Langue Etrangère (FLE) à vocation professionnelle dans les métiers en tension pour le territoire de la Région de Colmar porté par le GRETA.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 25 000 € pour le dernier trimestre 2024.

- Une action mobilité :

Il s'agit de lever le frein financier et social pour accéder au permis de conduire par un

accompagnement adapté et renforcé au sein d'une auto-école solidaire. L'action s'adresse à des jeunes et des personnes, rencontrant notamment des problématiques psychosociales et/ou vivant en zone rurale, dont le projet professionnel nécessite le permis de conduire. En permettant aux jeunes d'obtenir leur permis, l'auto-école solidaire améliore leurs perspectives d'emploi, favorisant ainsi l'insertion professionnelle et réduit les inégalités sociales et économiques. La Mission Locale de Sélestat est porteuse de cette action et souhaite positionner 40 jeunes en 4 sessions, dont au moins 20 sur l'apprentissage de la conduite.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 50 002 € pour le dernier trimestre 2024.

Le montant total des subventions de fonctionnement de ces actions visant la levée des freins périphériques s'élève à 135 002 €.

2. Volet 3 : l'accompagnement rénové des personnes bénéficiaires du RSA sur le territoire expérimentateur de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS)

Ce volet expérimental proposé dans le cadre de la réforme France Travail est l'opportunité pour la Collectivité de porter une attention et un effort particuliers au territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) qui concentre 50% des bénéficiaires du RSA en Alsace. Parmi ceux-ci, priorité sera donnée aux jeunes de moins de 30 ans sans référent.

Le plan d'action proposé répond à l'objectif de France Travail de densifier et d'intensifier l'offre d'insertion au profit de ce public pour aboutir à l'objectif « Zéro jeunes bénéficiaires du RSA de moins de 30 ans sans référent sur l'EMS » à l'issue de l'expérimentation le 31 décembre 2025.

Ce volet comportera plusieurs actions dont la première, **Coaching « Jeunes Diplômés »**, est confiée à SCIENCE ME UP.

L'action proposée a comme objectif d'accompagner les jeunes diplômés (Bac + 2 à Bac + 5) bénéficiaires du RSA en alternant des séances collectives et individuelles. L'accompagnement permettra d'identifier et valoriser les compétences des personnes, connaître le contexte socio-économique de sa recherche d'emploi et perfectionner ses outils et sa technique de recherche d'emploi. L'accompagnement s'étalera ainsi sur 6 mois, répartis entre 3 mois de séances collectives et 3 mois de suivi individuel, pour accompagner 60 jeunes en file active.

Le montant proposé pour l'action de coaching « Jeunes Diplômés » porté par SCIENCE ME UP pour le dernier trimestre 2024 s'élève à 16 250 €.

3. Modalités de versement des subventions

Les subventions de fonctionnement proposées font l'objet de conventions dont le modèle est annexé au présent rapport.

Les conventions sont pluriannuelles (2024-2025). Le montant des subventions fait l'objet d'une délibération annuelle, sous réserve du vote des crédits en 2025.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la mise en œuvre des actions opérationnelles déclinant les objectifs de la contractualisation entre l'Etat et la Collectivité européenne d'Alsace et permettant notamment d'accompagner de manière rapide et personnalisée toutes les personnes bénéficiaires du RSA en difficulté d'accès à l'activité et à l'emploi :
 - o Pour le volet 2 de la contractualisation :

- L'entrée de parcours pour un montant total de 38 250€
- Le coaching autonomie santé pour un montant total de 69 875€
- Le coaching remobilisation public et territoires spécifiques pour un montant total de 35 750€
- Action santé pour un montant total de 60 000€
- Action pour faciliter l'apprentissage de la langue française pour un montant total de 25 000€
- Action mobilité pour un montant total 50 002€
- Pour le volet 3 de la contractualisation :
 - Coaching Jeunes Diplômés pour un montant total de 16 250€
- D'attribuer des subventions de fonctionnement pour sept actions de levée des freins périphériques et d'intensification de l'accompagnement relevant des volets 2 et 3 de la contractualisation « France Travail » selon le détail joint en annexe du présent rapport pour un montant total de 295 127 € ;
- D'approuver le modèle type de convention de partenariat relative à la mise en œuvre des actions relevant des volets 2 et 3 de la contractualisation "France Travail", joint à ce rapport pour les années 2024-2025 ;
- De m'autoriser à signer, sur la base de ce modèle-type, les conventions particulières à intervenir avec les bénéficiaires des subventions de fonctionnement, listés en annexe au présent rapport ;

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, au Budget primitif 2024 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P152	P152O001	P152E02	P152O001T08	(3120) 017 - 65748 - 444	105 625,00 €
P153	P153O005	P153E01	P153O005T06	(3370) 017 - 65742 - 444	16 250,00 €
P153	P153O008	P153E01	P153O008T04	(3120) 017 - 65748 - 444	50 002,00 €
P156	P156O003	P156E03	P156O003T09	(3369) 017 - 65748 - 441	60 000,00 €
P156	P156O003	P156E03	P156O003T09	(3375) 017 - 657381 - 444	25 000,00 €
P157	P157O001	P157E02	P157O001T10	(323) 017 - 65748 - 444	38 250, 00 €
TOTAL					295 127, 00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.